



16 avril 2014

(14-2393)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 15 avril 2014, est distribuée à la demande de la délégation du Brésil.

Projet de décision concernant l'évaluation de la matière étrangère dans les aliments et les boissons

Le projet de décision n° 11/2011 notifié au moyen du document G/SPS/N/BRA/728 (évaluation de la matière étrangère dans les aliments et les boissons) a été adopté en tant que texte final dans la décision RDC n° 14 de l'ANVISA du 28 mars 2014.

Ce texte abroge la décision RDC n° 175 du 8 juillet 2003.

Le texte intégral du nouveau règlement technique est disponible, uniquement en portugais, via le lien ci-après:

<http://pesquisa.in.gov.br/imprensa/jsp/visualiza/index.jsp?data=31/03/2014&jornal=1&pagina=58&totalArquivos=104>

Le présent addendum concerne:

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*

- Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa):

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Ana Paula S. J. da Silveira e Silva
Téléphone: +55 (61) 3462-5402/5404/5406
Courrier électronique: rel@anvisa.gov.br

Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Ana Paula S. J. da Silveira e Silva
Téléphone: +55 (61) 3462-5402/5404/5406
Courrier électronique: rel@anvisa.gov.br
